



COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Séance du 15 Mai 2018

COMPTE-RENDU

Suite à la convocation en date du 04 mai 2018, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Mardi 15 mai 2018 à 17 heures, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean Rémy KERVARREC, Mme Armelle NICOLAS, M. François LE LOUER, M. Joël IZAR (suppléant), Mme Claudine CORPART.

Absents excusés :

Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART, Mme Marie-Annick LE BELLER.

*A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant :
M. Frédéric TOUSSAINT*

En préambule, M. Le Président souhaite profiter de la présence de M. Frédéric TOUSSAINT pour apporter quelques informations sur le projet de l'abbaye de la Joie bien que celui-ci ne figure pas dans le périmètre du Syndicat Mixte. Toutefois, une convention précaire d'1 an est établie entre le Syndicat et la ville d'Hennebont pour la mise à disposition des espaces dédiés à ce projet.

M. Frédéric TOUSSAINT précise que ce projet comprend deux phases, une tranche ferme consistant en l'élaboration d'un scénario via l'utilisation du site en tant que lieu d'hébergement, d'accueil de séminaires en lien avec l'activité « cheval ». Pour ce faire, le cabinet In Extenso a été missionné et a confirmé la viabilité du projet. La tranche optionnelle ayant pour objet la prospection des porteurs de projet, va donc pouvoir être engagée.

M. Le Président rappelle la pluridisciplinarité de l'équipe constituée d'un architecte du patrimoine et d'un économiste. Il s'avère qu'au regard du plan d'affaires établi, quelques grandes chaînes nationales ont déjà exprimé leur intérêt. Par conséquent, la consultation va être lancée très prochainement avec pour cible d'hébergement les 3 voire 4 étoiles.

Mme Armelle NICOLAS attire l'attention sur le fait qu'il avait été évoqué pour l'économie globale du projet, d'augmenter les surfaces.

M. Le Président confirme cette faisabilité tout en sachant que le projet, au-delà du bâtiment de l'abbaye, comprend également les bâtiments situés le long de la bergerie qui présentent moins de contraintes archéologiques.

M. Frédéric TOUSSAINT convient que le traitement archéologique représentait un frein au projet, aussi, les deux esquisses réalisées par Mme IZERAN, architecte du patrimoine, portent sur la réalisation des bâtiments situés dans le prolongement de ceux qui existaient au XVIIIème siècle, et de part et d'autre des pavillons de la porte St Julien. Cette proposition permet de retrouver un ensemble cohérent, de gagner de l'espace et d'atteindre un seuil de rentabilité avoisinant les 53 chambres car en-deçà l'opération ne serait pas rentable.

M. Le Président précise que le comité syndical sera tenu informé de l'avancement de ce projet dont l'option privilégiée est un bail emphytéotique de 50 à 70 ans selon le niveau d'investissement et d'exigences de l'opérateur.

M. Frédéric TOUSSAINT complète ce propos en indiquant que la Ville reste propriétaire des bâtiments et proposera un bail emphytéotique qui dans sa formulation un peu particulière prendra la forme d'un bail à construction, à savoir, que les aménagements sont réalisés par le locataire et reviennent au terme du bail au propriétaire.

Pour conclure, M. Le Président confirme la viabilité économique de ce projet, dès lors il convient de lancer la phase optionnelle du marché consistant en la recherche de partenaires dont deux à trois grands groupes ont déjà exprimé leur intérêt.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2018

Le compte-rendu de la séance du 20 février 2018 est adopté à l'unanimité.



M. Le Président donne la parole à M. Jean-Marc BEAUMIER pour une restitution des conclusions résultant des précédentes rencontres techniques, notamment la réunion avec les différents directeurs généraux qui eux-mêmes ont assuré le relais auprès des pouvoirs politiques concernés.

Arrivée de Mme Karine BELLEC.

M. Jean-Marc BEAUMIER rappelle qu'à l'issue du dernier comité syndical, il était convenu que soient finalisés les nouveaux statuts afin de les faire adopter par la Préfecture, puis de voter un budget supplémentaire tenant compte de la revalorisation de certaines participations, notamment celle de la Région, de l'Agglomération et de la Ville d'Hennebont. Il a également été convenu d'un nouveau mode de gouvernance qui s'adosserait à un comité de site (dénommé comme tel aujourd'hui) et qui impliquerait les quatre collectivités du Syndicat Mixte avec une représentation de leur Président ou de leurs délégués. Pour préfigurer ce fonctionnement, il était prévu de réunir sur le site les quatre directeurs généraux des services de manière à s'accorder sur la rédaction finale des statuts, à préfigurer ce comité de site et le fonctionnement envisagé pour cette gouvernance. Cette rencontre a donné lieu à un échange sur les statuts sur la base d'un document finalisé qui avait été transmis à l'ensemble des services. A cette occasion, il a été constaté que les collectivités avaient une connaissance assez fine du projet global du site. Un accord sur la rédaction finale des futurs statuts avait été trouvé jusqu'à ce que le Département formule la demande de voir évoluer ceux-ci qu'après une présentation du projet global du site. Certes cette posture est entendable mais a suscité quelques interrogations quant au vote du budget supplémentaire qui était adossé à l'adoption des nouveaux statuts. Après discussion des partenaires, il a été admis que juridiquement il était possible de voter un budget supplémentaire sans que les statuts ne soient adoptés, permettant au syndicat d'assurer la continuité de son fonctionnement, de poursuivre le travail engagé sur la présentation du projet qui doit être faite, tant aux élus de l'agglomération, qu'aux élus du syndicat mixte de façon à apporter à chacun une vision globale du projet porté à la fois par l'agglomération et le Syndicat Mixte. Cela laisse un espoir sur une éventuelle revalorisation de la participation du Département dans la mesure où le message délivré est : « nous attendons d'avoir une vision globale pour savoir comment positionner notre participation ». Il est donc proposé aujourd'hui, à l'ordre du jour de ce comité, le vote du budget supplémentaire.

Mme Armelle NICOLAS demande si une nouvelle présentation du projet global du site sera également faite au Conseil des Maires de Lorient Agglomération.

M. Le Président indique que la présentation ne se fera pas sous cette forme.

En effet, M. BEAUMIER précise que la présentation faite avec Mme LE GUELLAUT au Conseil des Maires, répondait à une demande orientée principalement sur l'organisation de la gouvernance du site. Par conséquent, la présentation a été préparée eu égard à cette demande, en expliquant comment chacun intervenait sur son périmètre, selon ses compétences. Finalement, le sujet a dévié sur la question des participations, des budgets et des investissements. Toutefois, pour répondre précisément à ces questionnements, cela nécessite une démonstration argumentée et basée sur des chiffres précis. Aussi, une nouvelle présentation est en cours de rédaction afin d'être présentée au Président puis aux élus de l'agglomération le 21 juin prochain.

Mme Armelle NICOLAS observe qu'au travers toutes les démarches qui ont été portées depuis la dernière réunion du comité syndical, le Département était susceptible de revoir à la hausse ses participations, c'est un élément fondamental qu'il ne faut pas négliger et il paraît important de porter à la connaissance des élus du territoire l'investissement de tous les partenaires.

Mme Karine BELLEC précise toutefois que le Département est en attente d'éléments chiffrés en matière des besoins en investissement pour déterminer sa participation.

Mme Armelle NICOLAS ajoute que c'était également une demande des élus de l'agglomération.

M. Le Président convient que ce sont des sujets qui préoccupent l'ensemble des élus des collectivités, sauf que la présentation faite en conseil des Maires avait pour but premier de démontrer les intérêts stratégiques. Celle-ci a néanmoins confirmé l'intérêt général des élus pour ce site, y compris de la part de l'opposition. Ces élus ont affirmé ne pas remettre en cause le projet mais souhaitent savoir qui fait quoi, et en quoi les nouveaux investissements vont générer de la recette car, tout maire sait lorsqu'il fait un investissement dans un équipement public que cela engendre environ 10 % de coût de fonctionnement. De plus, il a été évoqué une imbrication entre les actions du Syndicat Mixte, celles du propriétaire qui est Lorient Agglomération, et la DSP confiée à la SELLOR, notifiée il y a quelques mois, dont un certain nombre d'éléments de fonctionnement sont déjà inclus dans cette dernière. Ce diaporama se concluait par une présentation des projets respectifs des divers acteurs institutionnels, cependant il apparaît plus approprié de débiter les prochaines présentations sur ce volet, c'est-à-dire, expliquer le coût de fonctionnement du site tant en précisant la répartition financière de chacun, les conséquences dans le cas où aucun investissement ne serait réalisé, mettre en exergue ce que les investissements engagés généreront en termes de marge de manœuvre et qu'ils ne contribuent nullement au renforcement d'un déficit structurel.

M. Joël IZAR fait savoir qu'une réflexion a été menée par les groupes politiques suite aux informations fournies par M. BEAUMIER.

M. Jean-Marc BEAUMIER précise que les éléments fournis reposaient sur la présentation faite au COPIL. Il lui semble qu'à ce jour MM. BOUTRUCHE et NICOLAZO ont exprimé la nécessité d'avoir ces clefs d'entrées financières, clairement définies. La réponse qui leur a été apportée est que les évolutions récentes du budget du Syndicat Mixte, la renégociation récente de la DSP SELLOR, ont été faites en s'appuyant sur les investissements qui seront réalisés, en veillant à ne jamais solliciter davantage de financements auprès des collectivités sur le fonctionnement à venir. Il rappelle la proposition faite aux élus du comité de pilotage, d'un scénario en deux temps : une première étape qui permet de remettre à flots le Syndicat sur ses besoins immédiats en fonctionnement, et une projection avec un scénario ambitieux tenant compte des investissements qui seront réalisés. C'est alors qu'il a été décidé par le comité de pilotage de partir directement sur la seconde étape. Par conséquent, il juge important de rassurer les collectivités : elles ne seront pas re-sollicitées dans deux ans alors même que le scénario défendu tient compte de ces évolutions. Il ne faut pas imaginer que les investissements qui vont être produits vont davantage creuser le déficit de fonctionnement, cela ne sera pas le cas.

Mme Claudine CORPART constate que la remarque qui pourrait être avancée en conseil communautaire est : « ce n'est pas un puits sans fond ». Il convient donc de rassurer sur l'attention particulière portée sur la faisabilité de ce projet et des marges de manœuvre envisageables.

M. Jean-Marc BEAUMIER souhaite rappeler que la structure du Haras est constituée d'un patrimoine très lourd, à vocation tant culturelle que touristique. Or, il est reconnu que ce type d'équipement est rarement rentable, et si tel était le cas la concurrence avec le secteur privé serait plus vive. Ce sont donc des activités qui inévitablement nécessitent la contribution d'une politique publique. Certes il appartient aux élus de définir la stratégie et les priorités mais en aucun cas un projet comme celui-ci ne peut un jour dégager de larges bénéfices.

M. Le Président s'interroge sur la façon de procéder d'ici la fin juin pour que les différentes collectivités puissent bénéficier des informations complémentaires attendues, Lorient Agglomération en tant qu'acteur majeur et propriétaire du site, souhaite une présentation à son Président. Il est observé que les attentes du Conseil Régional, hormis l'action qui est menée par le directeur général des services, Mme LE SAOUT et M. LE QUELLEC, sont moins pressantes que celles exprimées au niveau de Lorient Agglomération. Quant au Département, il paraît opportun de procéder de la même manière qu'avec l'agglomération.

Mme Armelle NICOLAS considère qu'il est nécessaire d'élargir l'information, au-delà de Messieurs BOUTRUCHE et NICOLAZO et de la commission du développement de l'attractivité et du développement, à l'ensemble des élus afin de faciliter l'appropriation de cette « pédagogie » financière, participative, d'investissement. Il semble également préférable de reprogrammer une présentation en conseil des Maires qui représente l'émanation des 25 communes.

M. Le Président rappelle la contrainte de calendrier liée au passage à la prochaine réunion du conseil communautaire du 26 juin d'un bordereau sur le Haras. De plus, au vu des programmations déjà très chargées des ordres du jour des conseils des Maires, il n'est pas certain de trouver une date disponible.

Mme Armelle NICOLAS juge ce projet fondamental pour le territoire, aussi, si la volonté est forte de porter ce projet collectivement, il est nécessaire que tout le monde bénéficie du même degré d'information.

Mme Claudine CORPART confirme ce point de vue qui permettrait d'éviter que certains puissent avoir le sentiment qu'il s'agit d'un projet Hennebontais.

Mme Gaël LE SAOUT partage l'avis de Mme NICOLAS, c'est un projet important et structurant pour le territoire, il est indispensable pour son acceptabilité qu'il y ait ce partage d'information.

Mme Karine BELLEC confirme que la réussite d'un projet est également conditionnée par une communication efficiente.

M. Jean-Marc BEAUMIER aspire à ce que ce projet soit adopté en conseil communautaire sans vote contre, cela attesterait d'un travail efficace en amont.

Avant de poursuivre l'ordre de jour, M. Le Président propose d'étudier les possibilités de rencontre avec le Département afin d'évoquer les questionnements relatifs aux investissements prévus et les moyens de restructuration du budget de fonctionnement.

Mme Karine BELLEC attire l'attention sur la légitimité de disposer d'une projection globale de ce projet et ceux connexes.

M. Jean-Rémy KERVARREC confirme également que le Département souhaite avoir une idée plus précise des conclusions des échanges et présentations faites dans les diverses instances partenaires.

M. Le Président propose de passer au point suivant relatif au vote du budget supplémentaire dont l'objectif est de permettre le fonctionnement du syndicat, de lui donner les moyens de poursuivre ses actions tant en investissement qu'en fonctionnement.



2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 - APPROBATION

Le Comité Syndical est invité à adopter un Budget Supplémentaire pour l'exercice 2018.

Le Budget Supplémentaire 2018 présenté dans le détail au Comité Syndical s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 456 000 €.

dont en Investissement : 132 000 €
 et en Fonctionnement : 324 000 €

ce qui porte les crédits de l'exercice 2018 à 1 308 000 €

soit en Investissement : 390 000 €
 et en Fonctionnement 918 000 €



M. Jean-Marc BEAUMIER retrace le contexte. Ce budget supplémentaire tient compte de la réévaluation des participations des trois collectivités : la participation de la Région passe de 125 000 € à 225 000 €, Lorient Agglomération dont la participation passe de 50 000 € à 225 000 € et celle de la Ville d'Hennebont qui passe de 40 000 € à 60 000 € et 15 000 € de prestations fournies par les services de la commune au Syndicat Mixte dans une logique de proximité et de mutualisation d'un certain nombre de moyens qui seraient inutiles au syndicat mixte d'acheter et d'entretenir alors que la commune peut apporter ce service. Il donne la parole à Mme DALLIBERT pour la présentation de ce budget supplémentaire qui a été construit la base précitée.

Mme Marie-Chantal DALLIBERT déclare :

« Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à 456 000 €, qui s'ajoutent aux 852 000 € du BP.

Il est ajouté : 132 000 € en section d'investissement et 324 000 € en section de fonctionnement. Les 324 000 € de recettes supplémentaires proviennent en grande partie, comme indiqué précédemment par M. BEAUMIER, de 295 000 € de revalorisation des contributions ainsi que d'une légère hausse des loyers, notamment celui du GIP qui avait été sous-évalué au niveau du BP et est donc augmenté de 9 000 €. De plus, il n'avait pas été inscrit au stade du budget primitif les recettes liées à l'accueil d'un cavalier professionnel sur le site ».

M. Jean-Marc BEAUMIER souhaite apporter une précision, il ne s'agit pas de revalorisation de loyer mais d'intégration de prestations puisque les étalons du GIP en station à Hennebont étaient jusqu'alors entretenus par l'IFCE, désormais cette mission revient au Syndicat Mixte. Au-delà du loyer sur les locaux utilisés par le GIP, il s'agit de prestations de services qui entrent dans le cadre de l'hébergement et du travail des trois étalons.

Mme Marie-Chantal DALLIBERT poursuit en précisant que ces 324 000 € de recettes supplémentaires vont permettre d'abonder des lignes de dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement dont le détail figure dans le tableau de présentation annexé à la délibération. En conclusion, il convient de préciser que la section d'investissement est entièrement financée par le virement de la section de fonctionnement, sans aucun recours à l'emprunt.

M. Jean-Marc BEAUMIER rappelle que lors de la création du Syndicat Mixte en 2007 pour pallier au désengagement de l'Etat sur l'entretien du site, les statuts dotaient le syndicat mixte d'un budget de fonctionnement à minima, permettant d'assurer la « conciergerie générale » et dans la perspective d'une définition plus fine des missions au regard des conclusions des audits réalisés sur les actions, le patrimoine et les besoins. A l'issue de ces audits, le cabinet SOCOTEC prescrivait alors 500 000 € HT exclusivement pour la maintenance courante du patrimoine. Pour rappel, le budget initial du syndicat comprenant les salaires et le fonctionnement est de 340 000 € HT. Jusqu'à aujourd'hui le syndicat fonctionnait uniquement sur ce périmètre budgétaire, donc loin de pouvoir assurer les missions relevant de la préservation du patrimoine en l'occurrence. Néanmoins, stratégiquement le Syndicat a malgré tout réussi à fonctionner, à rénover des bâtiments, à développer des projets et à construire un projet de site ambitieux. Tout cela pour dire que ce budget supplémentaire est bienvenu et sera bien utilisé, il permettra de donner à ce site un nouvel élan et une pérennité qui était jusqu'alors incertaine. Aussi, il remercie les collectivités et tous ceux qui ont contribué à relever ce défi.

Mme Armelle NICOLAS évoque l'éventuelle revalorisation de la participation du Département et dans ce cas le vote d'un nouveau budget supplémentaire.

M. Jean-Rémy KERVARREC rappelle que le Département a toujours une position très prudente et les demandes d'informations complémentaires sont exprimées dans le cadre de cette prudence, néanmoins le Département sait faire aussi des gestes d'ouverture quand il le faut.

Mme Karine BELLEC complète ce propos en précisant l'attente d'une vision plus fine de la projection en matière d'investissement.

M. Le Président fait remarquer que si le Département décide de contribuer aux gros investissements à venir et de ce fait devient un partenaire majeur, cela éviterait au syndicat mixte de payer des remboursements d'emprunts qu'il devrait contracter. Enfin, la priorité est que les quatre collectivités restent solidaires et c'est ce qui sera affirmé jeudi après-midi au porte-parole auprès du gouvernement du Premier Ministre, Benjamin GRIVEAUX, en visite sur le site. L'objectif est de montrer que d'une structure de cette qualité patrimoniale en bout de course dont les missions initiales étaient uniquement la reproduction de chevaux de guerre ou de chevaux pour l'agriculture, il est fait un outil de développement durable, solidaire et économique, créateur d'emplois et d'activités.



LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article 1 : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2018 du syndicat mixte, voté par nature pour la durée du mandat dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, qui s'équilibre en prévision de dépenses et de recettes à la somme globale de 456 000 € et porte les crédits de l'exercice 2018 à 1 308 000 €.

Article 2 : **DECIDE** d'adopter les équilibres par sections et par chapitres.

Article 3 : **DECIDE** la mise en recouvrement des contributions financières complémentaires des collectivités membres nécessaires à son équilibre de la façon suivante :

• Région Bretagne =	100 000 €
• Lorient Agglomération =	175 000 €
• Commune d'Hennebont =	20 000 €

TOTAL : 295 000 €

portant les contributions financières totales 2018 de chaque collectivité à :

• Région Bretagne =	225 000 €
• Département du Morbihan =	125 000 €
• Lorient Agglomération =	225 000 €
• Commune d'Hennebont =	60 000 €

TOTAL : 635 000 €

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux mandatements des dépenses dans la limite des crédits prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.



3 - QUESTIONS DIVERSES

M. Le Président donne la parole à M. Jean-Marc BEAUMIER afin qu'il apporte quelques informations à l'assemblée sur l'épidémie de rhinopneumonie qui frappe aujourd'hui les chevaux. Le Syndicat Mixte va produire très prochainement un communiqué informant des graves conséquences de contagion et parfois même de mortalité qu'elle engendre.

M. Jean-Marc BEAUMIER précise qu'il s'agit d'une maladie virale, infectieuse qui touche les chevaux. Certains la déclarent et peuvent n'avoir que quelques symptômes semblables à une grippe ou à un rhume, le cheval mouche, mais lorsque la situation se dégrade les risques sont l'avortement pour une jument et peuvent aller jusqu'à la mort. Le problème qui subsiste est la non-obligation de déclaration de la maladie. A ce jour, un foyer infectieux assez développé est recensé sur la Normandie, les départements de l'Île et Vilaine et le Finistère sont également touchés, pour le moment le Morbihan reste épargné mais quelques cas émergent. Aussi, face à cette situation, la décision et les mesures de précaution à prendre reviennent aux professionnels et non pas aux services vétérinaires ou instances officielles. Le bon sens de chacun et le principe de précaution doivent prévaloir. Compte tenu de l'activité du site, de la présence de chevaux notamment ceux de M. BOUHANA dédiés aux concours dont la valeur est élevée, de la présence pendant un mois à partir du 22 mai prochain de la fédération Algérienne qui vient préparer les jeux méditerranéens avec des chevaux très haut de gamme, des risques encourus par les chevaux du club de la SHN qui sortent en concours, il a été pris la décision d'annuler tous les concours des mois de mai et juin, soit 4 grands concours dont un concours national d'équitation de travail, le concours d'attelage, 2 concours d'élevage : 1 pour les poneys et 1 pour les poulinières. Certes, c'est une activité en moins pour le site, un rayonnement moindre, mais c'est un gage de sécurité et de sérieux. Cette décision a été prise en concertation et de façon unanime avec les professionnels du site, quelques présidents d'associations et 3 vétérinaires. Un communiqué va donc être diffusé dès demain afin d'expliquer cette situation, et un protocole sanitaire doit être mis en place sur le site pour empêcher la propagation et l'arrivée de ce virus. Pour le moment, le grand concours

du mois de juillet durant la semaine hippique est maintenu, un point sur l'évolution de cette épidémie sera fait mi-juin afin de déterminer le maintien de ce concours, ou sous certaines conditions dont la plus contraignante serait de devoir mettre en place une zone sanitaire en amont du site avec un contrôle vétérinaire de l'ensemble des chevaux avant d'intégrer le lieu de concours.

M. Le Président donne la parole à Mme CORPART afin qu'elle apporte quelques informations sur le congrès national des chevaux territoriaux.

Mme Claudine CORPART indique qu'après réflexion il a été décidé de maintenir cet événement qui va accueillir 13 chevaux provenant d'Ile et Vilaine, du Morbihan et du Finistère, car cette manifestation se déroulera principalement sur la partie basse du terrain avec une organisation particulière afin de prévenir tout risque de contacts avec l'extérieur et la partie haute du site. Ce congrès se tient en Bretagne pour la première fois, les deux premières éditions ayant eu lieu sur Trouville. A l'origine, c'est la fédération nationale des chevaux territoriaux qui organise son assemblée générale, et profite de ce moment pour organiser un temps d'échanges entre collectivités sous la forme d'un salon. Trouville n'est plus porteuse de ce projet suite à la fusion de communes, et n'utilise par ailleurs plus du tout de chevaux territoriaux. L'organisation de cette rencontre en Bretagne présente un intérêt du fait de l'existence du réseau de propriétaires de chevaux utilitaires « faire à cheval » qui soutient les collectivités et la région dans la mise en œuvre et l'accompagnement de projets de chevaux territoriaux, commune par commune. C'est une chance unique en Bretagne de bénéficier de ces appels à projets « chevaux territoriaux » puisque le conseil régional aide réellement et efficacement les collectivités par cet engagement financier précieux, dans le contexte actuel, de 40 % sur les investissements ainsi qu'une aide sur le fonctionnement la première année.

M. Alain LE QUERRE souligne l'importance de cette volonté politique et de ce dispositif d'appel à projets qui présente l'intérêt d'obliger la réalisation d'études car il est constaté que si la plupart des projets échouent c'est parce qu'ils ont manqué de réalisme. Accueillir ce congrès en Bretagne est un véritable atout qu'il faut tenter de pérenniser.

Mme Claudine CORPART conclut en précisant que le 25 mai est dédié plus particulièrement aux professionnels et collectivités, le 26 mai matin est réservé à l'organisation de l'assemblée générale et l'après-midi est ouverte à tous publics. Diverses démonstrations seront proposées. Dans ce contexte, la ville d'Hennebont vient de recruter une meneuse en charge de former des agents en interne, ce congrès sera également l'occasion de réaliser des tests de caractérisation afin de permettre d'identifier des chevaux à acheter.

M. Le Président rappelle que l'organisateur de cet événement est le réseau « faire à cheval », puisque c'est lui qui a répondu à l'appel à projet, la ville et le syndicat mixte apportent le soutien nécessaire. Il souligne les synergies qui se créent sur le site d'Hennebont avec la reprise de ce congrès à Trouville et l'accueil de l'équipe nationale d'Algérie qui se faisait auparavant à Deauville.

Mme Claudine CORPART précise que ce congrès peut être une opportunité, en fonction des communes qui seront présentes, pour faire connaître cet appel à projets régional dont la démarche vise à sauver une race même si le cheval breton n'est pas aujourd'hui la race la plus en péril. Il est probable que d'autres régions aient besoin de connaître ces outils pour mener à leur tour ces dynamiques.

En conclusion, M. Le Président propose l'organisation d'un comité de pilotage fin juin/début juillet afin de restituer tout le travail engagé.

M. Jean-Marc Beaumier précise que ce comité permettra assurément de faire un point sur les échanges et présentations réalisés dans les différentes instances, mais aussi de travailler sur des propositions d'organisation future des activités du site. En effet, à ce jour un contrat lie le syndicat mixte à un club équestre dont l'échéance est fin 2019 et qui ne sera certainement pas prolongé en l'état. Il est donc nécessaire de définir une stratégie et les activités à développer sur le site.

M. Le Président informe l'assemblée que le prochain comité syndical se réunira fin septembre ou début octobre.

